

**Année 2025**

**Séance du 02 avril 2025**

**N° 04**

**Objet : Fiscalité 2025**

**Vote des taux d'imposition**

**locale 2025, du taux de TEOM  
et du produit GEMAPI 2025**

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n° 24)  
 BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme  
 COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
 BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale  
 BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
 BOGOHSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
 COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean  
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
 ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)  
 MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 05)  
 SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie  
 VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BALIQUE François, BASSSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

-----  
**Le quorum est atteint.**

**Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération en date du 12 avril 2017, l'assemblée a adopté une intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans pour chacun des taux de taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire de Provence Alpes Agglomération issu de la fusion des ex Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, Moyenne Durance, Duyes-Bléone, Haute-Bléone et Pays de Seyne ; les taux votés en 2024 étaient les suivants :

✓ Taxe sur le foncier bâti	4,68 %
✓ Taxe sur le foncier non bâti	6,72 %
✓ Cotisation foncière des entreprises	30,25 %
✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,86 %

Par ailleurs, il convient également de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il était à 14% en 2024.

Par délibération° 7 du 26 septembre 2018, la communauté d'agglomération a instauré la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et voté un produit de 800 000 € pour l'année 2024.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation (suppression sur les résidences principales), les collectivités ont retrouvé en 2023 le pouvoir de voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il vous est proposé, conformément au débat d'orientations budgétaires:

- de reconduire pour 2025 les taux suivants, identiques à ceux de 2024 :

Taxe foncière (bâti) :	4,68%
Taxe foncière (non bâti) :	6,72%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	7,86%
Cotisation foncière des entreprises	30,25%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14,00%

Ainsi qu'un produit de taxe GEMAPI de 800 000 €.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

11 AVR. 2025



Le secrétaire de séance,

Bruno ACCIAI

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legale.com

99\_DE-004-200067437-20250402-04\_02042025